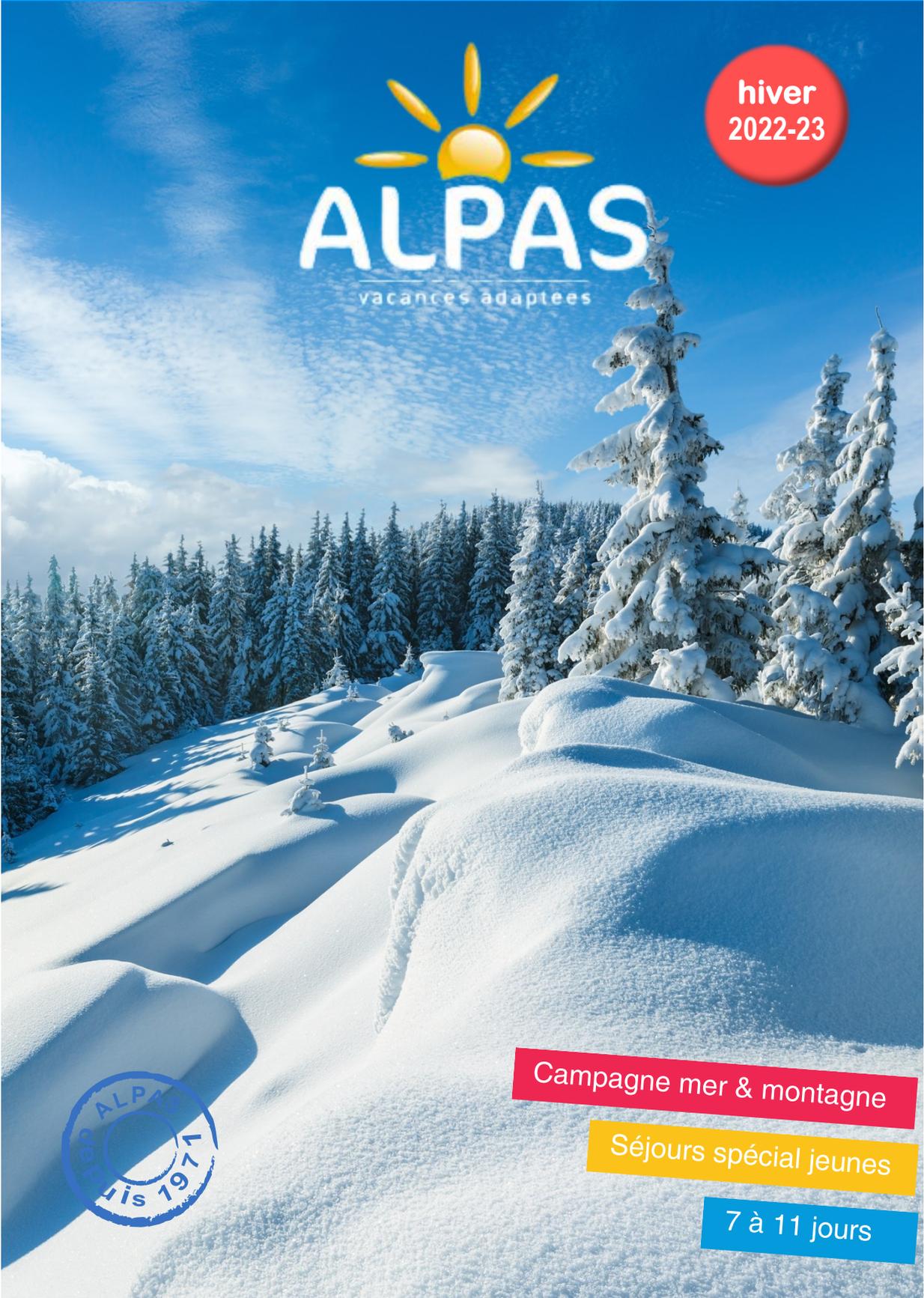




SÉJOURS DE VACANCES POUR ADULTES DÉFICIENTS INTELLECTUELS



ALPAS
vacances adaptées

hiver
2022-23



Campagne mer & montagne

Séjours spécial jeunes

7 à 11 jours



SOMMAIRE

Fiche de réservation	p. 15
CNLTA et conditions d'octroi de la garantie annulation	p.16
Organisation des départs	p. 17
Conditions générales de vente	p.18-19

1 Evaluer l'autonomie

Le respect du niveau d'autonomie du séjour est indispensable à la bonne réussite des vacances de la personne inscrite, mais également des autres vacanciers présents sur le séjour.

La lettre A ou B représente le niveau d'autonomie

- A : déficience légère
- B : déficience moyenne

et le chiffre la mobilité

- 1 : Pas de problème moteur, bon marcheur.
- 2 : Pas de problème moteur. Se déplace sans difficultés pour de petites promenades. Fatigable.
- 3 : Problèmes moteurs. Marche avec l'aide « ponctuelle » d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.

A1-A2 Bonne autonomie

- Personne sociable, dynamique, participant-e.
 - Personne autonome dans les actes de la vie courante (toilette, habillage...)
 - Pas de problème moteur : bon marcheur ou marcheur moyen
- (1 encadrant pour 5 vacanciers)**

B1 Assez bonne autonomie

- Personne ayant besoin d'un rythme modéré
 - Personne à stimuler et à accompagner dans l'ensemble des actes de la vie courante (toilette, habillage, activités...)
 - Bon marcheur ou marcheur moyen
- (1 encadrant pour 4 vacanciers)**

B2-B3 Autonomie relative

- Personne ayant besoin d'un rythme ralenti
 - Personne qui a besoin d'aide partielle dans les actes de la vie quotidienne
 - Problèmes légers de mobilité mais capable de faire des petites promenades ou de monter quelques marches. A besoin de l'aide d'un tiers ou d'un appareillage
- (1 encadrant pour 3 vacanciers)**

2 Choisir son séjour

PERIODE	AUTONOMIE	DESTINATION	TITRE	TARIF	PAGE
7 jours du 27/12 au 02/01/2023	A1A2 	Le Pradet 	Le Mas de la Gaveresse	1 078	6
	A1A2	Portiragnes 	Villa Mer et Canal	973	7
	A1A2	Fayence	Spa & Bien-être	1 092	7
	A1A2	Vassieux en Vercors 	Chiens de traîneau	1 092	8
	B1	Roquebrune	Spa & Bien-être	1 092	8
	B1	Carro Martigues	Le Charme de la Méditerranée	987	9
	B1	Saint Gilles	Au cœur de la Camargue	980	9
	B2B3	St Maurice en Trièves	Montagne douce altitude	1 295	14
	B2B3	Claveyson	Les Oiseaux de passage	1 281	14
	11 jours du 23/12 au 02/01/2023	A1A2	Montauroux	Spa & Bien-être	1 353
A1A2		Rousset	Gourmandises du Pays d'Aix	1 188	10
A1A2 / B1		Saint Andréol 	Chiens de traîneau	1 221	11
B1		Malaucène	Spa & Bien-être	1 353	12
B1		Puisserguier	Echappée en Languedoc	1 265	12
B1		Suze la Rousse	Ambiance Provençale	1 188	13
B2B3		St Maurice en Trièves	Montagne douce altitude	1 925	14

3 S'inscrire



Nouveau

Ouverture des
réservations le
6 septembre
2022

Appelez le service Réservation de l'ALPAS au 04 76 46 50 65.

Pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et prendre une « pré-réservation » valable 8 jours, sans engagement.

Envoyez la fiche de réservation et l'acompte sous huitaine.

Afin de valider l'inscription retournez impérativement la fiche de réservation située en page 15 de la brochure, accompagnée de votre acompte.

En retour, à partir de début octobre, confirmation de l'inscription par l'envoi :

- d'un devis et d'un contrat de vente à signer et à nous retourner.
- d'une fiche de renseignements et d'une fiche médicale, à remplir et à nous retourner.

À réception, envoi d'une facture.

À régler un mois avant le début du séjour.

Fin novembre 2022, envoi du carnet de voyage.

Fin novembre 2022, envoi du carnet de voyage comprenant les informations relatives au séjour (adresse, informations pratiques...), les rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, une trousse nominative pour insérer un éventuel traitement médical à prendre le jour du départ.

Ne pas oublier de consulter les conditions de vente pages 18 et 19 ou sur le site Internet www.alpas.fr

Les prestations

Comprises

- Hébergement en gîtes ou résidences de vacances
- Pré et post-acheminements depuis les villes proposées par Alpas (voir page 17)
- Pension complète (petit déjeuner, déjeuner et dîner) du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- Transport de Grenoble au lieu de séjour
- Transports sur place
- Loisirs et activités
- Encadrement
- Blanchissage des effets personnels
- Draps fournis

Non comprises

- Le linge de toilette
- Les dépenses personnelles et l'argent de poche
- L'adhésion annuelle
- L'assurance annulation
- Les frais médicaux et infirmiers éventuels

Remarques importantes

L'ALPAS s'adresse à un public de personnes adultes déficientes intellectuelles. Notre projet vise à permettre le bien-être et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité et dans un milieu ouvert (lieux de vacances). Les encadrants ne sont ni *éducateurs spécialisés* ni aides-soignants.

Les séjours proposés dans cette brochure ne sont pas adaptés aux personnes :

- se déplaçant exclusivement en fauteuil roulant
- nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé
- inaptes à la vie en collectivité
- dont l'épilepsie n'est pas stabilisée
- nécessitant l'intervention d'une IDE plus de 2 fois par jour

Les personnes circulant occasionnellement en fauteuil roulant doivent contacter l'ALPAS au préalable pour une étude particulière de leur situation.

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment.

Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

Atouts et valeurs

L'expérience

Fondée en 1971, ALPAS est une Association Loi 1901 à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de parents, de professionnels de l'éducation spécialisée et de personnes qualifiées.

La qualité et le sérieux

L'ALPAS adhère au projet du Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté (CNLTA) qui élabore de nombreux outils pour garantir la qualité des vacances.

La diversité

Mer et soleil, campagne, montagne, séjours à thème L'ALPAS propose de nombreuses formules de séjours et privilégie des lieux de séjours touristiques situés dans le grand sud-est et notamment la Méditerranée.

La convivialité

Pour le bien-être de chacun, les séjours accueillent en général 12 vacanciers... Les repas sont principalement préparés par les encadrants avec l'aide volontaire des vacanciers. Ambiance familiale au programme.

La sécurité, l'organisation

L'ALPAS est composée de 4 permanents. L'équipe est en relation constante avec les séjours. L'ALPAS est sociétaire de la MAIF et bénéficie des services de MAIF Assistance en cas de besoin. En cas de difficulté à joindre un séjour, l'ALPAS peut communiquer sur demande les N° de téléphone portable des encadrants.

L'encadrement des séjours

L'encadrement est assuré par des animateurs et responsables compétents et recrutés par l'ALPAS. Pour la plupart, ils reviennent chaque année. L'ALPAS forme les animateurs lors de sessions organisées à Grenoble, Paris...

Agréments

L'ALPAS bénéficie de l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » délivré par la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. L'ALPAS est immatriculée au « Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours » et est aussi agréée par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). L'ALPAS adhère à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) qui milite pour un tourisme solidaire.

Informations pratiques

Des informations plus détaillées sont envoyées avec le « Carnet de voyage ».

Carnet de voyage

Envoi fin novembre. Il contient le trousseau, la convocation avec les lieux et horaires de prise en charge et des informations pratiques.

Comment se rendre sur le séjour ?

À définir au moment de l'inscription. Voir page 15. Les départs et retours des séjours se font à Grenoble (adresse indiquée dans le carnet de voyage avec la convocation).

Le transport de Grenoble au lieu de séjour s'effectue avec les véhicules utilisés pendant le séjour. L'arrivée sur le lieu de séjour est en milieu/fin d'après-midi. Le retour à Grenoble se déroule dans les mêmes conditions qu'à l'aller et l'arrivée est prévue vers 17h00.

Pour les autres modes d'organisation de transport (pré et post acheminement), merci de consulter la page 17.

Traitements médicaux et soins infirmiers

Merci de remplir avec soin la fiche médicale qui est transmise après votre inscription, notamment les soins qui nécessitent l'intervention d'une IDE.

Le traitement médical est distribué par l'équipe d'encadrement selon un protocole bien défini.

Attention, il est indispensable de se munir de l'ordonnance avec le traitement.

En cas de maladie pendant le séjour, nous faisons appel à un médecin local.

En cas d'impossibilité de poursuite du séjour, un rapatriement peut être organisé avec MAIF Assistance.

Les loisirs

En dehors des séjours à thème qui incluent un programme d'activités, l'ALPAS fait figurer dans sa brochure des « idées d'activités » non contractuelles. Il appartient aux encadrants d'élaborer avec les vacanciers un planning d'activités qui doit tenir compte des souhaits et possibilités de chacun.

Couples

Dans tous les hébergements, l'accueil de couples est possible. Merci de le signaler à l'inscription pour prévoir l'installation.

Mon carnet de vacances

Pendant le séjour il est possible de remplir un « carnet de vacances » (fourni) qui permet de retracer les meilleurs moments des vacances.

Compte rendu individuel

Sur demande, l'ALPAS propose à la fin du séjour un compte rendu individuel établi par l'équipe d'encadrement.

Que se passe-t-il si je ne peux pas partir ?

Si vous avez souscrit une « Assurance annulation » et que vous répondez aux conditions d'octroi de la garantie vous serez remboursé(e) de votre séjour et des frais annexes. Dans le cas contraire, il sera appliqué des « pénalités » selon la date d'annulation. (cf. page 18 et 19).

Aides sociales

Possibilité d'obtenir des aides sociales auprès des organismes suivants : C.C.A.S. de votre Commune, Circonscription d'action sociale dépendant du Conseil Départemental, Aide sociale de votre mutuelle, Comité d'Entreprise, C.A.F., C.P.A.M., M.D.P.H., chèque ANCV, JPA.



confort simple



bon confort



très bon confort



ascenseur



escaliers



réveil



8 jours 7 nuits



gîte



résidence



Hébergement collectif



minibus



voiture



participants



veille de nuit



fauteuil roulant

NOUVEAU

7 Jours

JEUNES
18/35
ans

A1-A2

LE PRADET

Le Mas De La Gavresse

Gîtes confortables situés à égale distance de Hyères les Palmiers et Toulon dans le Var.



Réveillon
du 31/12

Hébergement

3 gîtes comprenant 7 chambres de 2 à 3 couchages avec 3 SDB et 3 WC, 3 salons, grande salle de restauration, terrasses, grand jardin paysager.

Idées d'activités

Découverte du Pradet et de ses rues. Balades sur le sentier littoral. Promenades au bord des plages et des criques. Visite de l'ancienne mine de cuivre de « Cap Garonne ».

Escapade à Toulon : le marché du cours Lafayette, la vieille ville, le Mont Faron en téléphérique, le musée de la marine...

Echappée à Hyères Les Palmiers : découverte du vieux Hyères médiéval, le parcours des Arts, la Villa Noailles, les îles de Porquerolles et Port-Cros, les chemins de randonnée de la presqu'île de Giens...

Transport : De Grenoble : 380 km / 3h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

du 27/12
au 02/01

1 078 €



NOUVEAU

7 Jours



A1-A2

PORTIRAGNES

Villa Mer et Canal

Gîte situé entre Valras, Béziers et le Cap d'Agde en bord du Canal du Midi et à proximité de la cité médiévale de Pézenas et de Sète.



Hébergement

Villa atypique comprenant une grande pièce à vivre et d'une grande cuisine.

Au RDC 1 chambre PMR avec 3 lits.

A l'étage 4 chambres de 3 lits, 3 SDB et 3 WC.

Idées d'activités

Visite de l'arrière-pays, Béziers et Pézenas avec leurs marchés de Noël.

Balade au bord du Canal du Midi et au bord de la mer.

Découverte de Montpellier et son aquarium, le Cap d'Agde, Sète et son port, Aigues-Mortes et ses remparts, la Grande-Motte...

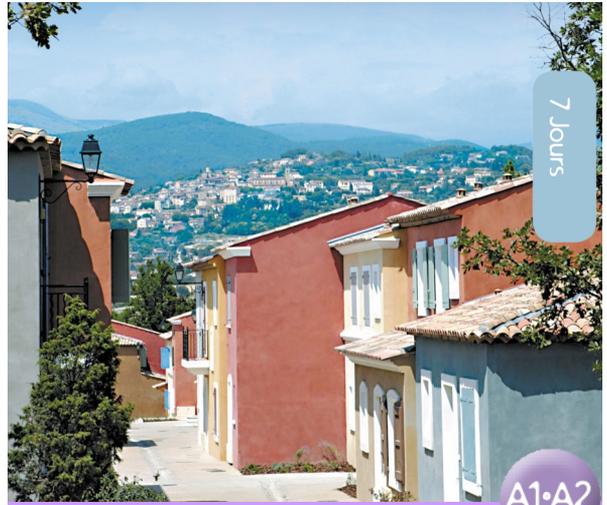
Transport : De Grenoble : 357 km / 3h10 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

du 27/12
au 02/01

973 €



7 Jours

A1-A2

FAYENCE

Spa & Bien-être

Résidence de tourisme située à proximité du village provençal de Fayence dans l'arrière-pays varois et à 30 km de Saint-Raphaël sur la côte méditerranéenne.



Hébergement

3 maisons en duplex de 74 m², comprenant chacune 3 chambres de 2 couchages, 2 SDB, 3 WC.

Au programme

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein d'un institut bien-être. *Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

Idées d'activités

Découverte de Fayence, de Grasse et ses fabriques de parfums.

Visite de stations balnéaires avec leurs animations de fêtes de fin d'année : marchés de Noël, fêtes foraines illuminées...

Transport : De Grenoble : 435 km / 4h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

du 27/12
au 02/01

1 092 €

NOUVEAU

7 Jours



A1-A2

VASSIEUX-EN-VERCORS

Chiens de traîneau

Gîte implanté près du village, situé au cœur du Vercors à 1 040 m d'altitude.



Réveillon du 31/12

Hébergement

Gîte meublé et spacieux de 200m² comprenant 5 chambres de 2 à 4 lits, 2 SDB, 3 WC), 1 cuisine-salle à manger, accès au grand espace extérieur.

Au programme

Découverte de la meute, approche de l'animal, baptême en chiens de traîneau. Si pas de neige, l'activité est maintenue par du « cani-kart ».

Idées d'activités

Balades douces dans le parc naturel régional du Vercors, descente aux flambeaux à la station de ski. Activités neige : luge, raquettes, glisse...

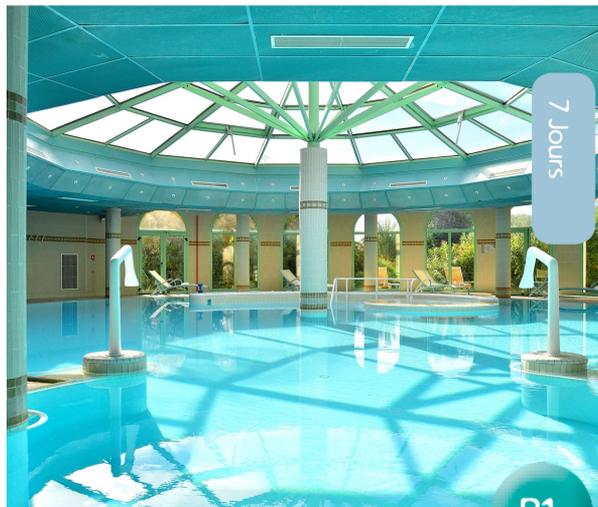
Découverte de Vassieux avec ses santons, ses marchés et ses animations de Noël, escapade dans le village-station de Villard-de-Lans...

Transport : De Grenoble : 91 km / 1h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



du 27/12
au 02/01

1 092 €



7 Jours

B1

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Spa & Bien-être

Résidence de tourisme 3 étoiles située dans le Var à 15 km de la mer et de Saint-Raphaël.



Réveillon du 31/12

Hébergement

3 appartements équipés de 4 pièces comprenant chacun 3 chambres de 2 couchages, 2 SDB, 2 WC, terrasse.

Au programme

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'à un massage relaxant au sein d'un institut bien-être. *Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

Idées d'activités

Visite de Roquebrune avec ses commerces, ses boutiques et ses restaurants.

Découverte de stations balnéaires avec leurs marchés et leurs fêtes de fin d'année : les Issambres, Cannes et Saint-Tropez.

Balades en bord de mer.

Transport : De Grenoble : 400 km / 3h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



du 27/12
au 02/01

1 092 €



7 Jours

B1

CARRO-MARTIGUES

Le Charme de la Méditerranée

Résidence de tourisme familiale 3 étoiles, à 200m du port de Carro et 500m des plages, à proximité de Marseille.



Réveillon
du 31/12

Hébergement

3 maisons entièrement équipées, comprenant au total 10 chambres de 2 couchages, 6 SDB, 5 WC. Terrasse et jardin.

Idées d'activités

Découverte de Martigues, ses maisons colorées et ses canaux, le port de pêche de Carro, la ferme de pédagogie de Figuerolles.

Escapades dans les ruelles et les commerces d'Aix-en-Provence, ses marchés de Noël, le musée de Calisson, la fabrique des santons.

Visite de Marseille, son vieux port et ses calanques, restaurants, boutiques et marchés.

Transport : De Grenoble : 317 km / 2h50 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

du 27/12
au 02/01

987 €



7 Jours

B1

SAINT-GILLES

Au cœur de la Camargue

Gîte à proximité des villes d'Arles et de Nîmes, non loin des stations balnéaires d'Aigues-Mortes et les Saintes-Maries-de-la-Mer.



Réveillon
du 31/12

Hébergement

Gîte confortable et spacieux sur 2 niveaux. Chambres de 2 à 3 couchages avec salles de bains attenantes pour certaines, 5 WC. Jardin aménagé et terrasse.

Idées d'activités

Echappées à Arles et à Nîmes, les animations de fêtes de fin d'année, ses illuminations, marchés locaux.

Escapade aux plages de Saintes-Maries-de-la-Mer et à sa forteresse.

Découverte des remparts, des ruelles et des commerces d'Aigues-Mortes, son marché de Noël et ses illuminations.

Transport : De Grenoble : 270 km / 2h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

du 27/12
au 02/01

980 €



11 Jours

A1-A2

MONTAUROUX

Spa & bien-être

Résidence située dans le village provençale de Montauroux, à la frontière des Alpes Maritimes et à 35 min de Cannes.



Réveillon
du 24/12
et 31/12

Hébergement

3 maisons de 63 m2 en duplex et entièrement équipées, comprenant chacune 3 chambres de couchages, 1 SDB, 2 WC, terrasse et salon de jardin.

Au programme

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein d'un institut bien-être. *Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

Idées d'activités

Montauroux, ses places et fontaines, les villages perchés du Pays de Fayence, les artisans locaux (céramistes, potiers, souffleurs de verre...), les marchés de Noël provençaux.

Transport : De Grenoble : 429 km / 4h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



du 23/12
au 02/01

1 353 €

9 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



11 Jours

A1-A2

ROUSSET / AIX-EN-PROVENCE

Gourmandises du Pays d'Aix

Résidence située à seulement 15 mn du cœur d'Aix-en-Provence et à 40 mn de Marseille.



Réveillon
du 24/12
et 31/12

Hébergement

3 appartements en duplex entièrement équipés comprenant chacun 3 chambres de 1 à 2 couchages. 1 WC, 1 SDB, terrasse.

Idées d'activités

Découverte des villages provençaux et du littoral pendant les fêtes de fin d'année.

Les illuminations d'Aix-en-Provence, son centre-ville et ses ruelles provençales, ses boutiques colorées et animées. Visite d'un atelier de fabrication de santons.

Echappée à Marseille, son célèbre Vieux-Port, les commerces animés, les cafés et restaurants, le musée Mucem. Profiter de la gastronomie provinciale, les olives, les Calissons et desserts de Noël...

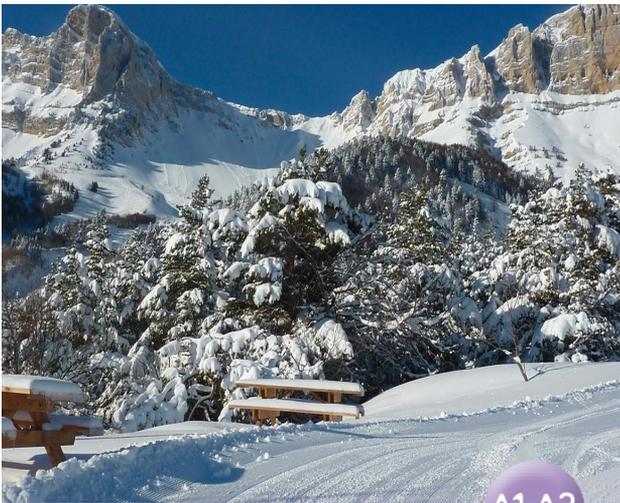
Transport : De Grenoble : 306 km / 2h45 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



du 23/12
au 02/01

1 188 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



A1-A2



NOUVEAU

11 Jours

B1

SAINT-ANDEOL

Chiens de traîneaux

Grand gîte implanté dans le village, situé au cœur du Balcon-Est du Vercors à 1 020m d'altitude. Accès à pied aux différents commerces.



Réveillon
du 24/12
et 31/12

Hébergement

Grand gîte tout équipé sur 3 niveaux, comprenant 7 chambres de 2 à 3 couchages à l'étage, 6 SDB, 5 WC, grande salle à manger, salon et grand terrain arboré.

Au programme

2 demi-journées d'activités : présentation de la meute, approche de l'animal, baptême en chiens de traîneau. Si pas de neige, l'activité est maintenue par du « cani-kart ».

Idées d'activités

Découverte des paysages du Trièves et des villages alentours. Dégustations locales et animations hivernales (illuminations, marchés de Noël).

Journée à la station de ski de Gresse-en-Vercors avec des activités glisse (raquettes à neige, luge, ski de fond). Animations : descente aux flambeaux et marché de Noël.

Activités au gîte : jeux de société, jeux musicaux...

Transport : De Grenoble : 54 km / 50 min en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



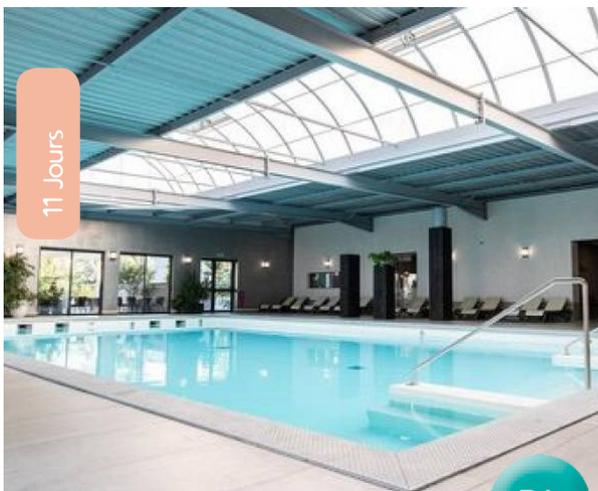
11
10



15 VACANCIERS
4 ENCADRANTS

du 23/12
au 02/01

1 221 €



11 Jours

B1

MALAUCENE Spa & Bien-être

Hébergement en maisons de bon confort dans un domaine résidentiel, au cœur du pays Ventoux-Provence et à 40mn de la ville d'Orange.



Réveillon du
24/12
et 31/12

Hébergement

2 maisons de très bon confort, de plain-pied et entièrement équipées avec chacune 4 à 5 chambres de 2 à 3 couchages, 2 SDB, 2 WC, 1 cuisine équipée, une terrasse et un parc arboré sécurisé.

Au programme

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein d'un institut bien-être. *Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.*

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

Idées d'activités

Visite d'Avignon et de Nîmes avec leurs animations de fin d'année. Découverte de la fabrique du berlingot, de la ville d'Orange et ses arènes antiques. Balades à Carpentras et au Mont Ventoux.

Transport : De Grenoble : 214 km / 2h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



du 23/12
au 02/01

1 353 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



11 Jours

B1

PUISSERGUIER Échappée en Languedoc

Situé entre mer et montagne, entre le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise.



Réveillon
du 24/12
et 31/12

Hébergement

Maison de vacances avec une grande cuisine équipée, une double salle à manger, un studio, 3 chambres familiales, une grande chambre divisée en deux espaces, 6 WC et salles d'eau privées, une salle d'activités, une cour aménagée, un ascenseur.

Idées d'activités

Découverte de Puisserguier, ses commerces et ses restaurants.

Rencontre avec les produits du terroir et les marchés locaux.

Visite des villages alentours, Capestang et le canal du Midi. Échappée à la cité médiévale de Carcassonne.

Escapade à Béziers (fête foraine d'hiver et bowling) et journée à Valras-plate.

Transport : De Grenoble : 376 km / 3h20 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



du 23/12
au 02/01

1 265 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



11 Jours

B1

SUZE-LA-ROUSSE

Ambiance Provençale

Gîtes situés entre la Drôme Provençale et le Vaucluse, à 30km d'Orange et 38 km de Montélimar.



Hébergement

2 gîtes entièrement équipés sur 2 étages, comprenant au total 7 chambres de 2 à 3 couchages, 9 SDB, 9 WC, grande pièce à vivre, une cuisine équipée, cour intérieure.

Idées d'activités

Visite des villages et châteaux de Suze-la-Rousse et de Rocheballe.

Découverte des villes d'Orange, de Nyons, d'Avignon, de la cité antique de Vaison-la-Romaine, ses marchés provençaux et sa féerie de fin d'année...

Rencontre avec les produits du terroir (olives, nougat, fruits confits), la Maison de la Truffe, Palais des bonbons et des nougats à Montélimar. Visite gourmande d'une chocolaterie.

Escapade au festival des Noël Insolites de Carpentras.

De nombreuses activités au gîte : balade dans les alentours, jeux de société, jeux musicaux, karaoké...

Transport : De Grenoble : 180 km / 1h45 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

du 23/12
au 02/01

1 188 €



7 Jours

11 Jours

B2-B3

SAINT-MAURICE-EN-TRIÈVES

Montagne douce altitude

Centre de séjours et de vacances adapté PMR à 850m d'altitude dans le Trièves, au sud de l'Isère, aux portes de la Provence.



Réveillon du 24/12 et 31/12

Hébergement

Hébergement tout équipé, adapté et accessible PMR comprenant 12 chambres de 1 à 2 couchages, 12 SDB et 15 WC adaptés, salle d'activités.

Idées d'activités

Approche douce de chiens nordiques sur le lieu de séjour, promenade adaptée et réalisable en fauteuil.

Excursions adaptées et découverte du Trièves, du patrimoine local et de la gastronomie, marchés et féerie de Noël.

Activités ludiques sur place : jeux de société, jeux musicaux...

Transport : De Grenoble : 70 km / 50 min en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



15 VACANCIERS
5 ENCADRANTS



du 27/12
au 02/01

1 295 €



du 23/12
au 02/01

1 925 €



7 Jours

B2-B3

CLAVEYSON

Les Oiseaux de Passage

Gîte d'accueil spécialisé dans le tourisme adapté avec de fortes valeurs sociales et solidaires, situé dans la Drôme des Collines à 30km de Valence.



Réveillon du 31/12

Hébergement

Gîte tout confort entièrement équipé et adapté PMR avec un étage, comprenant 9 chambres de 2 à 3 couchages, 7 SDB, 7 WC. Terrasse, parc arboré et jardin clos.

Idées d'activités

Petites excursions au centre historique de Romans-sur-Isère..

Escapade à l'aqueduc de Saint-Antoine-l'Abbaye et dans la ville de Vienne avec ses animations.

Paysages à découvrir lors de petites balades adaptées.

Visite de Valence, cinéma, boutiques, marché de Noël..

De nombreuses animations sur place : activités gâteaux, jeux de société....

Transport : De Grenoble : 100 km / 1h15 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



15 VACANCIERS
5 ENCADRANTS

du 27/12
au 02/01

1 281 €

FICHE DE RESERVATION

OUVERTURE DES
RESERVATIONS LE
6 septembre
2022



hiver
2022-23

A retourner à : ALPAS - 30 cours de la Libération - 38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 46 50 65 E-mail : contact@alpas.fr Site web : www.alpas.fr

M. Mme.
Nom _____ Prénom _____

Âge _____ Date de naissance _____

Adresse où doivent être envoyées les informations de séjour

Etablissement Particulier

Nom _____

Personne à contacter pour la gestion de l'inscription

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Fax _____

Adresse de facturation

A remplir si différentes de celle-ci-

si particulier

Nom et prénom _____

Intitulé _____ si établissement

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

E-mail _____

Lieu du séjour souhaité

Rappel : le choix s'effectue en fonction du niveau d'autonomie

Séjour _____

Du _____ au _____

- Nous contactez au 04 76 46 50 65 pour vérifier la disponibilité du séjour.
- Vérifier sur le descriptif du séjour si un certificat **de non-contre indication** est nécessaire.

Lieu du séjour souhaité 3,93 % du montant du séjour

Oui Non

Attention : case à cocher impérativement; à défaut, l'assurance annulation d'un montant de 3,93 % sera facturée.

L'assurance annulation sera facturée sur la facture du séjour.

Couple

Je souhaite partir en couple avec : _____

Ci-joint votre 1er règlement

acompte de 350 € 350 €

Cotisation annuelle de 28 € 28 €

TOTAL 378 €

Vos départs et retours (cf. page 17)

CHOIX 1

Rendez-vous à Grenoble Aller Retour
Le lieu exact du RdV à Grenoble (Réduction de 15 €) (Réduction de 15 €)
vous sera communiqué dans le carnet de voyage

CHOIX 2

Arrivée/départ en gare de Grenoble Aller Retour
(Réduction de 15 €) (Réduction de 15 €)

CHOIX 3

Rendez-vous sur le séjour Aller Retour
(Réduction de 15 €) (Réduction de 15 €)

CHOIX 4

Rendez-vous en gare proche du séjour Aller Retour
(Réduction de 15 €) (Réduction de 15 €)

CHOIX 5

Pré et post acheminement (tarifs inclus dans le prix du séjour)

Albertville Aller Retour

Chambéry Aller Retour

La Tour du Pin Aller Retour

Valence Aller Retour

Vienne Aller Retour

Villeurbanne Aller Retour

Pour d'autres villes, nous contacter

Merci de remplir le questionnaire suivant :

Un dossier plus détaillé vous sera envoyé ultérieurement

- A besoin d'un rotateur ou déambulateur Oui Non
- Circule en fauteuil roulant Oui Non
- Si oui, possède un appui plantaire Oui Non
- Peut avoir des problèmes de comportement (fugues, difficultés d'intégration, violence, agressivité... Oui Non

Précisions complémentaires : _____

Cas particulier : Dans ce cas nous consulter impérativement.

- Fauteuil Loué sur le séjour En votre possession
- Rotateur ou déambulateur Loué sur le séjour En votre possession

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente.

Date et signature : _____



L'ALPAS adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et à sa Charte Nationale de Qualité afin de promouvoir et garantir des séjours de vacances de qualité pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- Une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier ;
- Des séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial ;
- Une formation adéquate pour les animateurs accompagnateurs et les responsables de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- Des visites sur les lieux de vacances réalisées par des professionnels bénévoles pour s'assurer de la qualité des séjours
- Un calcul optimum des temps de transport pour le bien-être des vacanciers ;
- Une cellule médiation en cas de litige lors d'un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- L'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptés.

Pour les vacanciers et leurs représentants le CNLTA préconise :

- Une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant.
- De privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA a pour objectif l'amélioration constante du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap.

Les vacances : bien les choisir et les préparer, c'est la clé de la réussite !

CNLTA
41 rue du jardin public - BP 40197
79205 PARTHENEY Cedex
Tel : 05.49.71.01.32
Site : <http://www.cnlta.asso.fr>

Conditions d'octroi de la garantie en cas de souscription à l'assurance annulation

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

Le décès

- du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe,
- de la personne figurant sur le même bulletin de réservation que le participant,
- des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

Une maladie médicalement constatée

ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours.

La destruction accidentelle des locaux

professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

Le licenciement économique :

- du participant, de son conjoint ou de son concubin,
- du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- pour la maladie ou l'accident en cours de séjour,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité,
- pour les cataclysmes naturels à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Étendue de la garantie dans le temps :

La garantie prend effet à compter de l'inscription au voyage, au séjour ou pour la location. Elle ne s'exerce pas en cours du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie :

sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

Ne sont pas compris dans le remboursement :

- la cotisation à l'ALPAS.
- le règlement de l'assurance annulation.

Formalité de déclaration :

Le participant ou ses ayants droits sont tenus sous peine de déchéance, d'aviser dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association sociétaire par courrier recommandé.



Organiser vos départs et retours

Tous les départs et retours des séjours Hiver 2022/2023 transitent via GRENOBLE (appelé « lieu de départ »). A titre indicatif, les départs sont prévus à 10h00, les retours à 17h00 à GRENOBLE.

Les lieux exacts de rendez-vous et horaires sont communiqués fin novembre dans le carnet de voyage.

CHOIX DE DEPART ET DE RETOUR

Choisissez, en fonction de votre lieu d'habitation, l'option de départ et de retour qui vous convient le mieux et reportez ce choix sur la fiche de réservation (le choix peut être différent à l'aller et au retour).

Choix 1 : DEPART GRENOBLE

Rendez-vous directement sur le lieu de départ (réduction de 15 € sur le prix du séjour) **et de retour à GRENOBLE** (réduction de 15 € sur le prix du séjour).

Le lieu exact de départ à Grenoble sera communiqué dans le carnet de voyage.

Choix 2 : ARRIVEE/DEPART EN GARE DE GRENOBLE

Accueil et accompagnement en gare de Grenoble

Prise en charge par le personnel de l'Alpas les jours de départ et retour. Concerne les personnes qui peuvent voyager seules en train (réduction de 15 € à l'aller et 15 € au retour sur le prix du séjour).

Choix 3 : RENDEZ-VOUS SUR LE SEJOUR

Dépose ou récupération directement sur le lieu de séjour

(réduction de 15 € à l'aller et de 15 € au retour sur le prix du séjour).

Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

Choix 4 : RENDEZ-VOUS EN GARE PROCHE DU SEJOUR

Rendez-vous en gare SNCF ou gare Routière à proximité du lieu de votre séjour (réduction de 15 € à l'aller et de 15 € au retour sur le prix du séjour).

Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

Ce service s'adresse à des personnes autonomes et capables d'attendre seules en gare.

Choix 5 : PRE/POST ACHEMINEMENT

Trajet vers Grenoble et retour à partir de 6 villes (inclus dans le prix du séjour, trajets effectués principalement en bus) :

- Albertville (73)
- Chambéry (73)
- La Tour du Pin (38)
- Valence (26)
- Vienne (38)
- Villeurbanne (69)

Il appartient à la famille ou à l'établissement qui choisit ce service de :

- vérifier si l'état de santé de la personne est compatible avec un trajet collectif de plusieurs heures.

- vérifier si transiter par Grenoble ne rallonge pas leur temps de trajet de manière trop importante.

Trajets encadrés par des convoyeurs à raison de 1 accompagnant pour 10 personnes transportées au minimum. Pour chaque trajet, un numéro d'appel direct du responsable de convoi peut vous être communiqué sur simple demande téléphonique.

Cocher la ville choisie dans la fiche de réservation.

(D'autres lieux de prise en charge peuvent être envisagés - nous consulter dès l'inscription).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SEJOURS

ALPAS, 30 Cours de la libération à GRENOBLE

04.76.46.50.65 – contact@alpas.fr

Association régie par la Loi de 1901, enregistrée à la Préfecture

de l'Isère sous le N°0381006692 -

J.O. du 17/08/1982 .

Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM3810060.

Agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la Préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes (Arrêté n.20-

48 du 19 juin 2020), Fonds de garantie déposé à l'UNAT

(FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris –

fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73

L'ALPAS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, L'ALPAS ne pourrait être tenue pour responsable notamment des événements suivants: retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle (que ce soit des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents et/ou des billets d'avion, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, troubles politiques, intempéries et émeutes. Mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vols de bagages ou autres effets personnels des voyageurs. L'assurance souscrite par l'ALPAS ne garantit pas les dommages, les vols, la perte d'effets ou d'objets personnels qui devront être assurés par leur propriétaire.

ALPAS se réserve le droit :

- de mettre en œuvre un rapatriement pour raison médicale après avis d'un médecin local. L'ALPAS informe alors le foyer ou la famille de la décision prise.
 - de mettre fin au séjour d'un participant, après en avoir informé la famille et/ou l'établissement, si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe. Les frais engagés pour le retour seront alors à la charge de la famille ou du foyer. Les familles et/ou établissements doivent impérativement prévoir un lieu d'accueil en cas de rapatriement. Dans le cas contraire, ALPAS se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes (DDCS, Gendarmerie...).
- ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis.

MODALITES DE PAIEMENT

Avec l'envoi de la fiche de réservation, paiement d'un acompte de 350€ accompagné de 28,00 € d'adhésion (1 seul chèque ou 1 seul virement). L'ALPAS vous adresse un devis avec des frais annexes éventuels facturés et le montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite et un contrat de vente à retourner signé. A réception l'ALPAS vous adresse une facture avec le solde du séjour à régler un mois avant le début du séjour.

Solde du séjour : à réception de la facture et au plus tard 1 mois avant le départ, règlement du solde du séjour, des frais annexes facturés et du montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité des frais est due. Toute personne n'ayant pas réglé son solde un mois avant ou se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, se verra refusée. Dans ce cas, l'acompte sera conservé par ALPAS.

Les règlements sont à adresser par chèque libellé à l'ordre de A.L.P.A.S., par virement bancaire, chèques - vacances ou mandat international à l'adresse indiquée ci-dessus. Les frais d'opérations sont à la charge de l'acheteur.

INFORMATIONS VOYAGES

En cas de voyage avec transport aérien, après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du voyageur est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être versé par le voyageur, auprès d'ALPAS, par tout moyen avant le départ. Faute d'encaissement, ALPAS ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

En cas de voyage avec transport aérien, le vacancier doit présenter à la réservation une copie de la CNI ou d'un passeport en cours de validité pour la période du voyage. L'ALPAS ne pourrait être tenue responsable de la non-présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du voyage.

RESPONSABILITES DE L'OPERATEUR

En cas de mise en jeu de la responsabilité de L'ALPAS en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de l'ALPAS sera limitée à trois fois le prix total du voyage.

MODIFICATION OU RESOLUTION DU SEJOUR DU FAIT DE L'OPERATEUR AVANT LE DEPART

Si un professionnel modifie un élément dit essentiel du contrat de voyage, avant le départ, et que le voyageur opte pour la résolution de son séjour, il a désormais le droit d'être remboursé dans un délai de 14 jours maximum. (art. L211-13) Le professionnel conserve la possibilité d'annuler un séjour faute de participant jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours.

En cas de résolution, l'ensemble des paiements effectués par le voyageur ou en son nom devront être remboursés, les frais de résolution appropriés déduits, dans un délai de 14 jours au plus tard après la date de résolution du contrat (art. R211-10).

Si l'annulation a lieu :

Plus de 60 jours avant la date du départ : 5% du montant total du dossier (hors assurance)

De 60 à 31 jours avant la date du départ : 15% du montant total du dossier (hors assurance)

De 30 à 21 jours avant la date du départ : 35% du montant total du dossier (hors assurance)

De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance)

De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance)

A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance).

Cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

Les frais fixes aériens : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol, dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol. Les frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et la cotisation annuelle sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SEJOURS

REVISION DU PRIX

ALPAS peut être amenée à modifier ou à substituer un lieu de séjour ou un mode de transport à un autre. Dans ce dernier cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

ALPAS ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs les fluctuations de change, ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, ALPAS, et conformément à la loi, se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

L'ALPAS peut se trouver dans l'obligation d'opérer ces ajustements jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, dès lorsqu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité de résolution sans frais de votre part.

La hausse tarifaire ne pourra excéder 8 % du prix total du séjour et devra concerner uniquement certains coûts.

Au-delà, le vacancier devra se voir proposer le choix entre l'acceptation de la modification du prix du séjour et la résolution sans frais.

CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce minimum 7 jours avant la date de départ.

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ALPAS de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

MOYENS DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par pli recommandé dans un délai de vingt et un jours après la fin du séjour.

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions du Droit français devant les tribunaux de Grenoble.

ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis. (Art.R211-6 du Code du Tourisme)

Après avoir saisi le service réclamation de l'ALPAS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone

DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ALPAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ALPAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. ALPAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73) des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de ALPAS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

[affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?)

[idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT00000674073&categorieLien=id&dateTexte=20180701](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT00000674073&categorieLien=id&dateTexte=20180701)



30 cours de la Libération – 38100 GRENOBLE

Tél. 04 76 46 50 65

contact@alpas.fr

ALPAS

Association Loi 1901 à but non lucratif fondée en 1971

Agrément «Vacances Adaptées Organisées» délivré
par la Préfecture de la Région Auvergne Rhône Alpes ;

Arrêté n° 20-48 du 19 juin 2020

Immatriculé au registre des Opérateurs de voyages

